



ATLAS DU SPORT dans la Métropole de Lyon



Sommaire

Contexte, méthodologie	2
Données de cadrage	3
L'ensemble des équipements et des activités	9
Les bouledromes	10
Les équipements d'athlétisme	11
Les bassins de natation	12
Les courts de tennis	13
Les terrains de basketball, handball et volley-ball	14
Les équipements d'arts martiaux, de sports de combat, de lutte et de défense	15
Les salles multisports	16
Les terrains de grands jeux	17
Sources, définitions	18
Annexe : les conférences territoriales des maires	19

Contexte

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon regroupe 59 des 287 communes que comptait le département du Rhône, dans le cadre d'une collectivité locale de plein exercice dotée d'un statut unique en France défini par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles « MAPTAM » du 27 janvier 2014.

Cette loi prévoit l'exercice articulé des compétences entre la Métropole et les communes la composant dans le cadre de conventions territoriales concertées : le pacte de cohésion métropolitain.

Dans ce contexte et celui de sa compétence « sport », la Métropole de Lyon a inscrit dans son agenda de 2017, la mise à jour de l'étude intitulée « l'Atlas du sport dans le Grand Lyon » édité par l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise en 2014. Cette première étude recensait l'offre d'équipements sportifs. Dans l'« Atlas du sport dans la Métropole de Lyon » - édition 2017, l'offre d'équipements est rapprochée des pratiques sportives des habitants.

L'étude intitulée « Les loisirs marchands dans le Grand Lyon - diagnostic économique » réalisée également par l'Agence d'urbanisme en 2012 fera l'objet d'une actualisation en 2018.

A partir de 2018, ces deux publications complémentaires devraient être mises à jour régulièrement.

La Métropole souhaite mettre à disposition de tous les acteurs locaux, élus et techniciens de communes, experts et autres partenaires du domaine du sport, les données qui concernent les équipements, les licences et les clubs. Elles seront disponibles sur les sites :

- ◆ [«https://territoires.grandlyon.fr/reseaux/Equipements-sportifs/»,](https://territoires.grandlyon.fr/reseaux/Equipements-sportifs/)
- ◆ [«https://data.grandlyon.com/equipements/recensement-des-equipements-sportifs-espaces-et-sites-de-pratique-de-la-metropole/».](https://data.grandlyon.com/equipements/recensement-des-equipements-sportifs-espaces-et-sites-de-pratique-de-la-metropole/)

Pour « l'Atlas du sport dans la Métropole de Lyon » - édition 2017, l'approche par conférence territoriale des maires* (CTM) a été privilégiée comme étant l'échelle pertinente pour mettre en lumière l'offre des équipements et les pratiques sportives des utilisateurs de ces bassins de vie.

La Métropole, par l'intermédiaire de sa direction des sports mettra à disposition de tous les acteurs locaux, en particulier les élus des communes et les techniciens, mais aussi les experts et les différentes parties prenantes dans le domaine du sport, les résultats de l'étude.

Cet état des lieux est un outil qui servira à la Métropole d'animer par ailleurs, un groupe de travail composé d'experts, élus, associations sportives, techniciens et citoyens.

Ceci dans le but d'optimiser l'offre des équipements sportifs dans les territoires de l'agglomération et d'encourager la pratique de nouvelles activités physiques et sportives.

Méthodologie de l'Atlas du Sport dans la Métropole de Lyon

Le recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES), réalisé par le ministère des Sports, prend en compte près de 160 types d'équipement, regroupés en 30 grandes familles.

Dans un premier temps, la Métropole a choisi, pour mener ce diagnostic, de mettre l'accent sur les huit types d'équipement les plus répandus à savoir :

- ◆ les bouledromes,
- ◆ les équipements d'athlétisme : stades d'athlétisme*, aires de saut, aires de lancer, pistes de courses,
- ◆ les bassins de natation,
- ◆ les courts de tennis,
- ◆ les terrains de petits jeux : basketball, handball, ou volley-ball,
- ◆ les salles d'arts martiaux, de sports de combat, de lutte et de défense,
- ◆ les Salles multisports,
- ◆ les terrains de grands jeux : stades de football, rugby, terrains de baseball, cricket, et hockey sur gazon.

Pour tous ces types d'équipement, les données ont été conservées et resteront disponibles ; diagnostics et analyses complémentaires seront menés à partir de données significatives pour caractériser leurs usages.

* Les conférences territoriales des maires (CTM) ont été créées en 2002. Ces instances de concertation correspondent aux 9 bassins de vie de la métropole de Lyon (Cf. annexe).

* Selon le recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES), un stade d'athlétisme doit comporter obligatoirement au moins une piste de course circulaire, une aire de saut et une aire de lancer.

Données de cadrage

Cinq types d'équipements concentrent plus de la moitié du parc sportif

3 300 équipements sportifs sont recensés sur le territoire de la Métropole de Lyon en 2016. Parmi eux, 1 830 équipements, repartis en cinq types (courts de tennis, terrains de grands jeux, salles multisports, plateaux EPS/multisports et terrains extérieurs de petits jeux collectifs) représentent 55% du parc sportif pour une moyenne de 45% à l'échelle nationale.

Cette concentration s'observe aussi à l'échelle des sept plus grandes métropoles* françaises où ces équipements représentent plus de la moitié des équipements (52%).

A l'inverse, les bouledromes, les équipements équestres, et surtout les équipements de sports de nature, sont moins représentés dans la métropole lyonnaise. La part des équipements dédiés au sports de nature (sites naturels, pistes de ski, sites aquatiques

et nautiques...) est de 2% dans la métropole lyonnaise pour une moyenne de 12% en France.

Les bouledromes (5% des équipements) dans la métropole lyonnaise ou l'ensemble des sept plus grandes métropoles françaises sont deux fois moins nombreux qu'en France (10%).

	Métropole de Lyon		Métropoles de plus de 500 000 habitants*	France
	Nombre	Part	Part	Part
Court de tennis	569	17%	16%	13%
Terrain de grands jeux	370	11%	12%	14%
Salle multisports	318	10%	9%	6%
Plateau EPS/multisports	310	9%	9%	7%
Terrain extérieur de petits jeux collectifs	261	8%	6%	5%
Equipement d'activités de forme et de santé	199	6%	6%	3%
Equipement d'athlétisme	181	5%	4%	3%
Bouledrome	169	5%	6%	10%
Salle d'arts martiaux, de combat, de lutte et de défense	123	4%	4%	3%
Bassin de natation	88	3%	3%	2%
Equipement équestre	61	2%	4%	5%
Autres équipements sportifs	661	20%	22%	29%
Total	3 310	100%	100%	100%

* Les métropoles de plus de 500 000 habitants regroupent celles de Lyon, Marseille-Aix, Lille, Toulouse, Nice, Nantes, Bordeaux.

Deux tiers des équipements sportifs de la métropole lyonnaise appartient à leur commune d'implantation

Cette part atteint les trois quarts à l'échelle nationale.

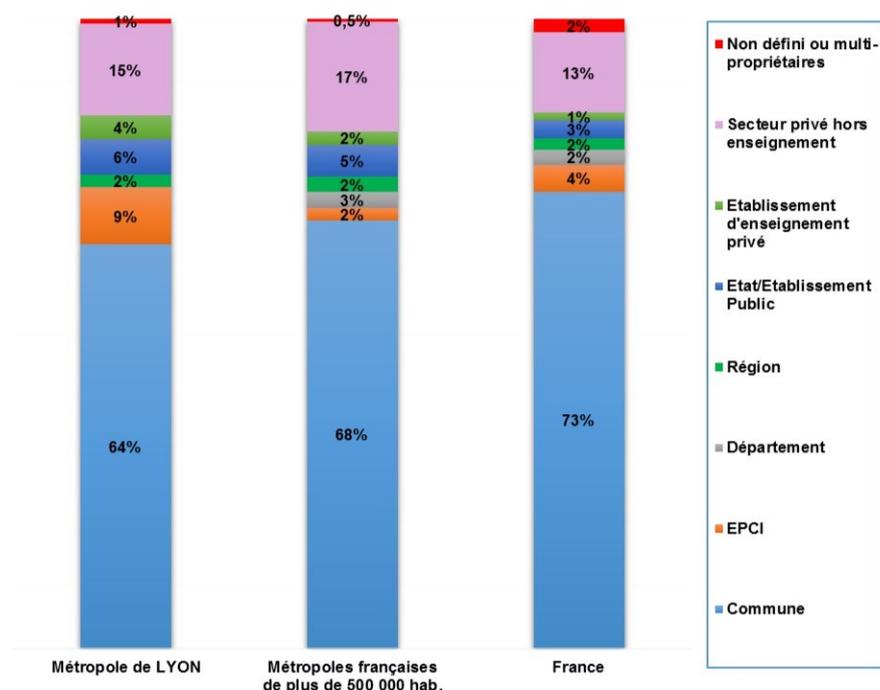
Le parc d'équipements sportifs appartenant à la Métropole est, à quelques exceptions près, le résultat du transfert des équipements sportifs du Département du Rhône.

Ainsi, 9% des équipements sont la propriété de la Métropole lyonnaise pour une moyenne d'à peine 2% à l'échelle des sept plus grandes agglomérations françaises et 4% en France.

Les autres équipements sont à :

- ◆ 18% la propriété principale du secteur privé,
- ◆ 7% la propriété du secteur public hors commune et EPCI (État, Région, Établissements publics).

Les équipements sportifs par type de propriétaire principal



Le taux de licence*

Au niveau national, le taux de licence est d'environ 2 140 licences pour 10 000 habitants.

Parmi les régions françaises, Provence-Alpes-Côte d'Azur affiche le taux de licence le plus faible (1 670 licences pour 10 000 habitants). A l'autre extrémité, avec un taux de 2 500 licences pour 10 000 habitants, l'Occitanie se distingue par le taux de licence le plus élevé.

L'Auvergne-Rhône-Alpes est dans une situation intermédiaire. On y compte 2 100 licences pour 10 000 habitants.

Au sein des départements, les taux varient entre un minimum de 1 350 licences pour 10 000 habitants dans les départements de Paris et de la Seine-Saint-Denis d'un côté, et un maximum de 4 500 licences pour 10 000 habitants dans le département de l'Oise. Le département du Rhône affiche un taux de 2 160 licences pour 10 000 habitants.

Dans la métropole lyonnaise, le taux de licence est d'environ 2 000 pour 10 000 habitants, contre une moyenne de 2 100 à l'échelle des sept plus grandes métropoles françaises.

Les femmes, un tiers des licences

Quel que soit le niveau géographique (département, région, France entière), un peu plus du tiers des licences sont délivrées à de femmes.

Cette part est comparable à la moyenne des sept plus grandes métropoles françaises, y compris celle de Lyon.

Dans la métropole lyonnaise, 97 500 licences ont été délivrées par une fédération sportive agréée en 2014 à des femmes, soit 36% de l'ensemble des licences.

La sous-représentation des femmes est confirmée par un taux de licence faible.

Dans la métropole lyonnaise, le taux de licence est de 1 400 pour les femmes, mais 2 700 pour les hommes .

Les licences sportives par tranche d'âge

La répartition de licences sportives des habitants de la métropole lyonnaise est très proche de celle de la moyenne française ou celle des plus grandes métropoles françaises.

Les 10-14 ans est la classe d'âge la plus représentée. Elle concentre un cinquième des licences de la métropole lyonnaise.

La part des jeunes âgés entre 5 et 9 ans est significative (13% des licences de la métropole).

Taux de licence

Le taux de licence par âge confirme la baisse de la pratique sportive avec l'avancement en âge.

Les 10-14 ans est la classe d'âge la plus sportive.

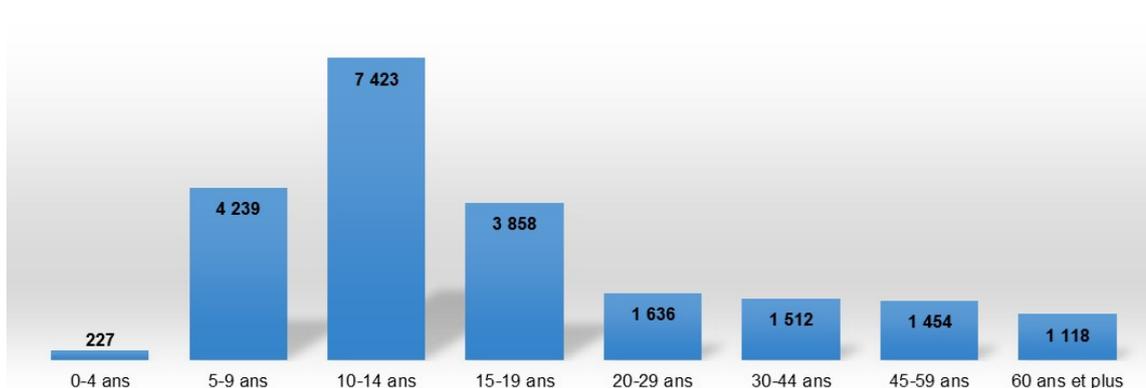
A l'inverse, les plus de 60 ans se distinguent par le taux de licence le plus faible.

** Nous comptons des licences et non des licenciés. Le nombre de licences est légèrement supérieur au nombre de licenciés dans la mesure où un licencié peut disposer d'une et de plusieurs licences sportives dans des*

Répartition du nombre de licences par âge en 2014

	Métropole de Lyon		Métropoles de plus de 500 000 habitants	France
	Nombre	Part en %	Part en %	Part en %
0-4 ans	2 061	1%	1%	1%
5-9 ans	34 565	13%	13%	13%
10-14 ans	55 585	21%	21%	22%
15-19 ans	35 151	13%	13%	13%
20-29 ans	36 859	14%	13%	11%
30-44 ans	41 049	15%	15%	15%
45-59 ans	33 286	12%	13%	13%
60 ans et plus	30 528	11%	11%	11%
Total	269 815	100%	100%	100%

Nombre de licences pour 10 000 habitants dans la métropole lyonnaise

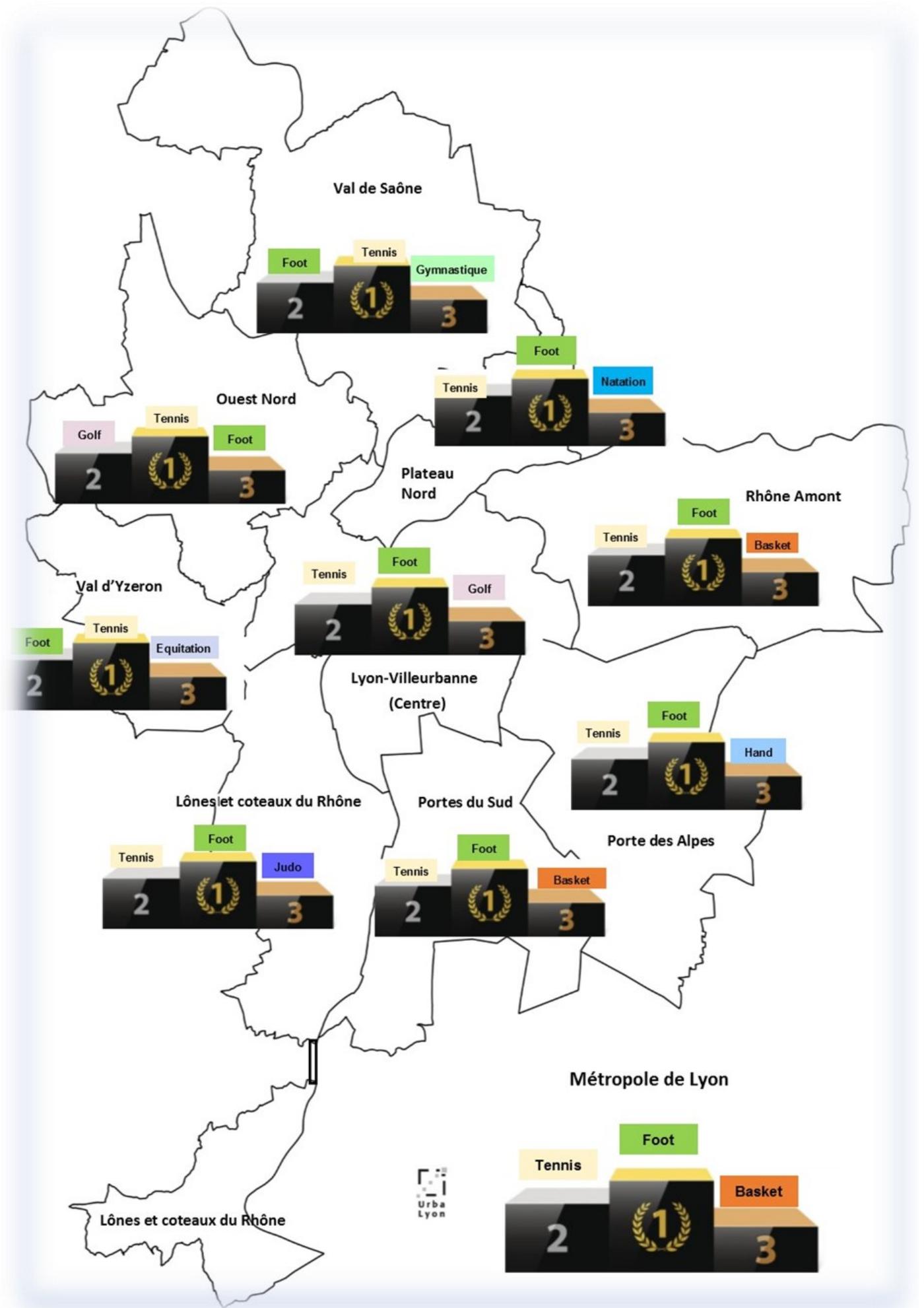


Répartition des licences sportives et des clubs par discipline dans la Métropole de Lyon

Discipline/Fédération	Licences		Clubs		Nombre moyen de licences par club *
	Nombre	Part	Nombre	Part	
Sports de terrains de grands jeux collectifs	34 355	13%	216	10%	159
dont football	29 218	11%	195	9%	150
dont autres sports (rugby, hockey sur gazon,...)	5 135	2%	21	1%	245
Basketball, handball, et volley-ball	20 982	8%	118	5%	178
dont basketball	10 730	4%	66	3%	163
dont handball	6 895	3%	20	1%	345
dont volley-ball	2 299	1%	24	1%	96
Athlétisme	3 852	1%	27	1%	143
Tennis	23 266	9%	96	4%	242
Natation	8 953	3%	18	1%	497
Arts martiaux, sports de combat, de lutte et de défense	24 295	9%	323	14%	75
dont judo	10 088	4%	78	3%	129
dont karaté	5 322	2%	79	4%	67
dont boxe	2 063	1%	28	1%	74
dont kick-boxing, taekwondo et disciplines associées	4 113	2%	69	3%	60
dont aikido, budo, aikibudo, arts énergétiques et martiaux chinois	2 709	1%	69	3%	39
Sports de boules	5 437	2%	199	9%	27
Golf	10 555	4%	29	1%	364
Equitation	8 266	3%	10	0%	827
Tennis de table	3 517	1%	44	2%	80
Badminton/squash	3 243	1%	26	1%	125
Sports auto-moto et cyclisme	3 405	1%	63	3%	54
Sports de voile	4 481	2%	20	1%	224
Randonnée pédestre	2 263	1%	37	2%	61
Sports de la montagne et de l'escalade, clubs alpins	5 225	2%	35	2%	149
Tir, tir à balle, tir à l'arc	3856	1%	52	2%	74
Gymnastique	6 368	2%	34	2%	187
Haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme	1 124	0%	7	0%	161
Fédérations multisports	78 580	29%	689	31%	114
dont fédérations scolaires et universitaires	43 400	16%	308	14%	141
dont autres fédérations multisports	35180	13%	381	17%	92
Autres activités sportives	17 792	7%	198	9%	90
Total	269 815	100%	2 241	100%	120

* NB : dans la mesure où les licences sont comptabilisées au lieu de leur habitation, le nombre moyen de licences par club peut être légèrement différent des chiffres indiqués. En effet, certains habitants de la Métropole de Lyon peuvent être rattachés à des clubs qui se situent en dehors de celle-ci. Inversement, certains licenciés habitant à l'extérieur du territoire de la Métropole, peuvent exercer dans un club de celle-ci.

Les sports les plus pratiqués en club, par conférence territoriale des maires



Nombre des équipements sportifs par conférence des maires en 2016

	Centre	Lônes et coteaux du Rhône	Ouest Nord	Plateau Nord	Porte des Alpes	Portes du Sud	Rhône Amont	Val de Saône	Val d'Yzeron	Métropole de Lyon
Court de tennis	159	70	52	55	58	36	44	37	58	569
Terrain de grands jeux	91	54	21	21	50	46	39	29	17	368
Salle multisports	130	41	21	16	27	29	24	16	14	318
Plateau EPS/multisports	144	29	12	20	20	29	33	12	11	310
Terrain extérieur de petits jeux collectifs	122	26	9	8	21	31	19	11	14	261
Équipement d'activités de forme et de santé	99	27	14	8	22	10	9	4	6	199
Équipement d'athlétisme	88	25	11	8	11	17	10	6	5	181
Boulodrome	58	28	15	6	18	10	7	19	8	169
Salles d'arts martiaux, de combat, de lutte et de défense	36	16	10	5	11	11	15	10	6	120
Bassin de natation	32	18	5	7	9	7	8	0	2	88
Équipement équestre	5	1	19	4	4		7	3	18	61
Salle ou terrain spécialisé	120	36	8	7	31	16	11	13	12	254
Salle non spécialisée	72	12	8	5	4	8	6	20	10	145
Structure artificielle d'escalade	28	11	6	1	4	7	13	2	3	75
Autre équipement	28	26	25	12	17	15	22	38	9	192
Total	1 212	420	236	183	307	272	267	220	193	3 310

Répartition des équipements sportifs par conférence des maires en 2016

	Centre	Lônes et coteaux du Rhône	Ouest Nord	Plateau Nord	Porte des Alpes	Portes du Sud	Rhône Amont	Val de Saône	Val d'Yzeron	Métropole de Lyon
Court de tennis	13%	17%	22%	30%	19%	13%	16%	17%	30%	17%
Terrain de grands jeux	8%	13%	9%	11%	16%	17%	15%	13%	9%	11%
Salle multisports	11%	10%	9%	9%	9%	11%	9%	7%	7%	10%
Plateau EPS/multisports	12%	7%	5%	11%	7%	11%	12%	5%	6%	9%
Terrain extérieur de petits jeux collectifs	10%	6%	4%	4%	7%	11%	7%	5%	7%	8%
Équipement d'activités de forme et de santé	8%	6%	6%	4%	7%	4%	3%	2%	3%	6%
Équipement d'athlétisme	7%	6%	5%	4%	4%	6%	4%	3%	3%	5%
Boulodrome	5%	7%	6%	3%	6%	4%	3%	9%	4%	5%
Salles d'arts martiaux, de combat, de lutte et de défense	3%	4%	4%	3%	4%	4%	6%	5%	3%	4%
Bassin de natation	3%	4%	2%	4%	3%	3%	3%	0%	1%	3%
Équipement équestre	0%	0%	8%	2%	1%	0%	3%	1%	9%	2%
Salle ou terrain spécialisé	10%	9%	3%	4%	10%	6%	4%	6%	6%	8%
Salle non spécialisée	6%	3%	3%	3%	1%	3%	2%	9%	5%	4%
Structure Artificielle d'Escalade	2%	3%	3%	1%	1%	3%	5%	1%	2%	2%
Autre équipement	2%	6%	11%	7%	6%	6%	8%	17%	5%	6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Equipements sportifs et activités sportives par conférence territoriale des maires

L'ensemble des équipements et des activités

Les équipements

L'offre en matière d'équipements et de pratiques sportives, à l'échelle des conférences territoriales des maires (CTM), diffère au sein de la métropole lyonnaise.

Tout type d'équipements confondu, l'offre est plus développée dans les territoires de l'ouest et du nord de l'agglomération où le taux d'équipements par habitant est relativement plus élevé.

L'offre d'équipements est, à l'inverse, moins développée dans les territoires fortement peuplés, en particulier à Lyon et Villeurbanne, mais également à l'est et au sud. Dans ces territoires, la densité de construction est plus forte et la contrainte foncière ne permet pas toujours d'accueillir de nouvelles infrastructures sportives.

En 2016, on compte entre 30 et 43 équipements sportifs pour 10 000 habitants dans les CTM Val de Saône, Ouest Nord, Val d'Yzeron et Lônes et coteaux du Rhône.

A l'inverse, les CTM Plateau Nord, Rhône Amont, et surtout Lyon-Villeurbanne, affichent des densités inférieures à la moyenne de l'agglomération.

Pour la majorité des types d'équipements, Lyon et Villeurbanne présentent un déficit.

Dans les autres territoires, la situation varie selon la nature de l'équipement. Ainsi l'est et le sud, où la densité, tout type d'équipements sportifs confondu, est

plus faible, disposent d'un avantage relatif pour certains types d'équipements comme les terrains de grands jeux collectifs.

Les licences sportives

Tout type d'équipements et disciplines sportives confondu, les bassins de vie les mieux équipés se distinguent par un taux de licence relativement élevé.

D'une manière générale, une offre importante d'une catégorie d'équipement sportifs dans une CTM va de pair avec une pratique sportive développée dans la discipline qui lui est associée par les habitants du territoire et inversement.

Néanmoins, dans certains cas, la corrélation entre l'offre d'équipements et la pratique sportive, n'est pas toujours vérifiée.

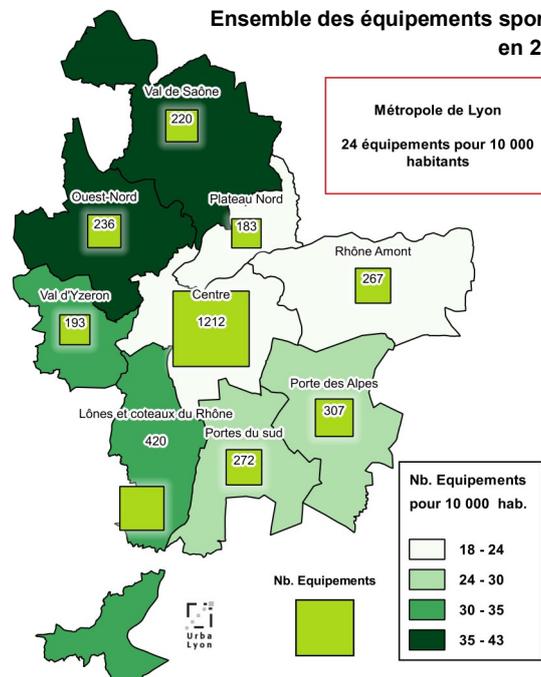
C'est par exemple, le cas ici pour la CTM Plateau Nord où la pratique sportive est assez développée en dépit d'une offre d'équipements assez faible.

Dans le sens inverse, dans la CTM Portes du Sud, la pratique sportive est assez faible au regard de l'offre locale d'équipements.

Clé de lecture

En 2016, le Val de Saône compte 220 équipements sportifs, soit entre 35 et 43 équipements pour 10 000 habitants.

Ensemble des équipements sportifs en 2016



La Métropole en chiffres

Les équipements

- ❑ 3 300 équipements sportifs
- ❑ 24 équipements pour 10 000 habitants

Les licences

- ❑ 270 000 licences
- ❑ 1 990 licences pour 10 000 habitants

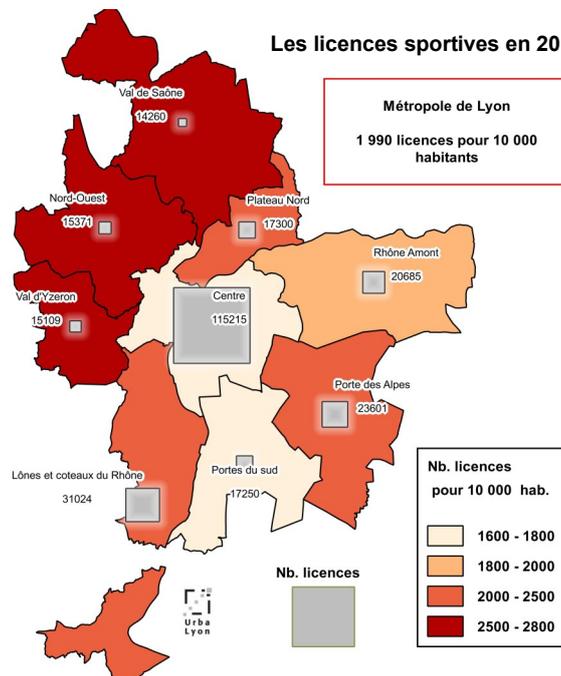
Les clubs

- ❑ 2 240 clubs sportifs
- ❑ 120 licences par club

Clé de lecture

En 2014, la CTM du Centre (Lyon-Villeurbanne) compte 115 215 licences affiliées à des fédérations sportives agréées, soit entre 1 600 et 1 800 licences pour 10 000 habitants.

Les licences sportives en 2014





Les boulodromes

Les équipements

La métropole lyonnaise compte 196 boulodromes, soit 1,2 boulodrome pour 10 000 habitants.

46 boulodromes sont des espaces couverts, ce qui représente un ratio de 0,3 boulodrome couvert pour 10 000 habitants. 123 sont des boulodromes de plein air, soit 0,9 boulodrome pour 10 000 habitants.

Rapporté au nombre de licences, la métropole lyonnaise affiche une moyenne de 31 boulodromes pour 1 000 licences.

Les CTM Val de Saône et Ouest Nord, affichent des densités deux fois plus élevées que la moyenne de l'agglomération (supérieures à 2,5).

A l'inverse, les CTM Lyon-Villeurbanne, Plateau Nord, Rhône Amont et Portes du Sud affichent de densités très faibles.

** Dans tous les chapitres suivants, le nombre de licences concerne les fédérations françaises agréées, hors fédérations multisports.*

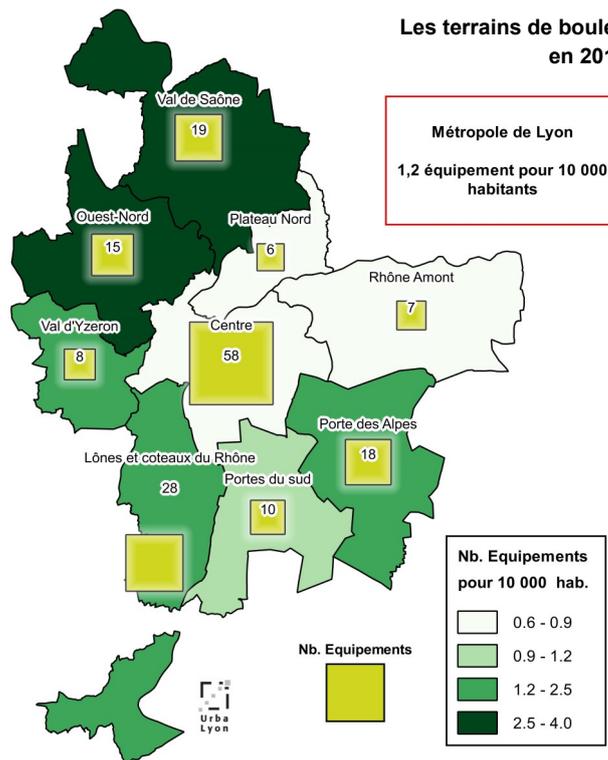
Les licences sportives

Hors fédérations multisports*, l'agglomération lyonnaise compte un total de 5 440 licences, soit 40 licences pour 10 000 habitants.

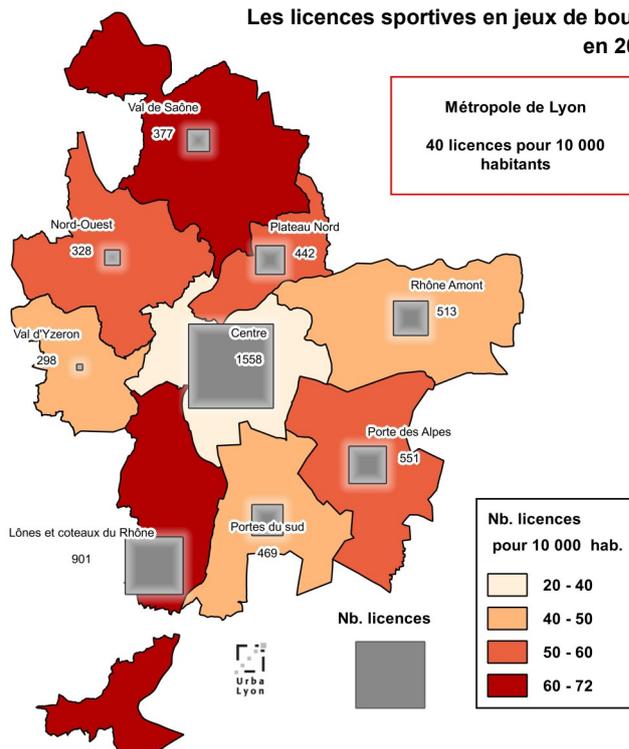
La CTM Lyon-Villeurbanne se distingue par le taux de licence le plus faible.

A l'inverse, les CTM Val de Saône, Lômes et coteaux du Rhône affichent les ratios les plus élevés (supérieurs à 60 licences pour 10 000 habitants).

Les terrains de boules en 2016



Les licences sportives en jeux de boules en 2014



La Métropole en chiffres

Les équipements

- 169 boulodromes
- 1,2 équipement pour 10 000 habitants
- 5% des équipements de la Métropole

Les licences

- 5 440 licences
- 40 licences pour 10 000 habitants

Les clubs

- 200 clubs
- 27 licences par club



Les équipements d'athlétisme

Les équipements

La métropole lyonnaise compte 180 équipements d'athlétisme*, soit 1,3 équipement pour 10 000 habitants.

Ce ratio est proche de la moyenne nationale (1,4). Il est plus élevé que celui enregistré à l'échelle des sept plus grandes métropoles françaises qui affichent une moyenne d'un seul équipement pour 10 000 habitants.

Les CTM Ouest Nord, Lômes et coteaux du Rhône et Portes du Sud sont relativement, les mieux équipées.

A l'inverse, les CTM Plateau Nord, Val d'Yzeron, Rhône Amont et Porte des Alpes affichent des densités d'équipements plus faibles.

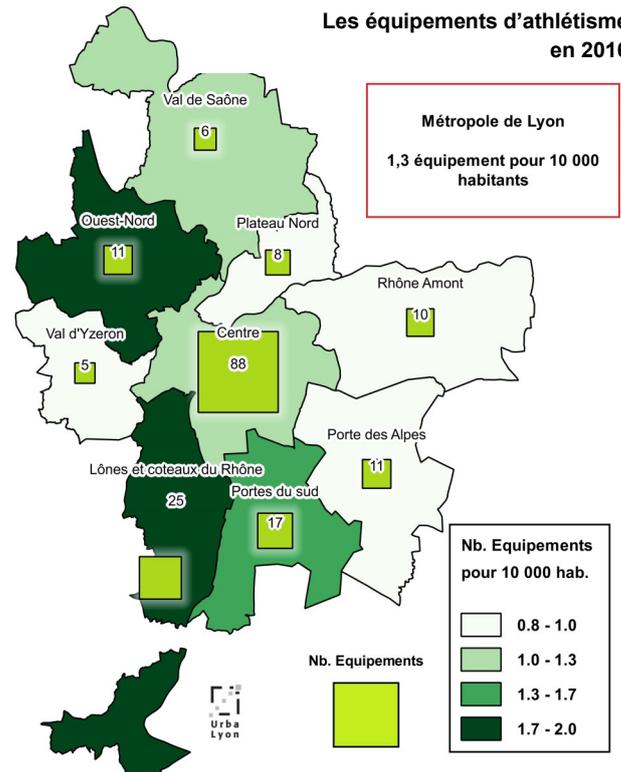
* Selon le recensement des équipements sportifs (RES), un stade d'athlétisme doit comporter obligatoirement au moins une piste de course circulaire, une aire de saut et une aire de lancer.

Les licences sportives

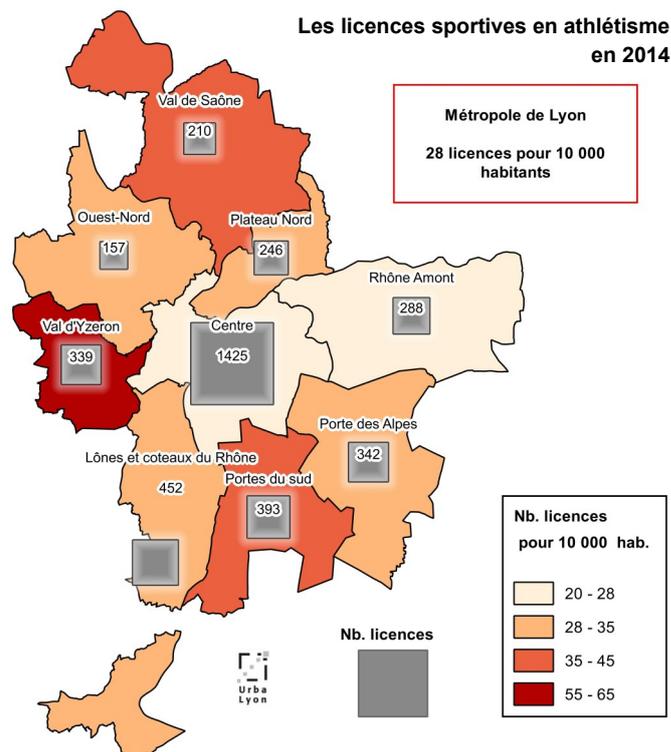
3 852 habitants de la métropole lyonnaise sont adhérents à la fédération française d'athlétisme. Ceci représente 28 licences pour 10 000 habitants. Les habitants des CTM Val d'Yzeron et Val de Saône sont relativement, plus nombreux à pratiquer l'athlétisme.

A l'opposé, les résidents des CTM Lyon-Villeurbanne et Rhône Amont affichent les taux de licences en athlétisme les plus faibles.

Les équipements d'athlétisme en 2016



Les licences sportives en athlétisme en 2014



La Métropole en chiffres

Les équipements

- 181 équipements d'athlétisme dont :
 - ✓ un quart de stades d'athlétisme,
 - ✓ trois quarts d'autres équipements d'athlétisme (aires de saut, aires de lancer, pistes de course)
- 5% des équipements sportifs de la Métropole
- 1,3 équipement pour 10 000 habitants

Les licences

- 3 852 licences
- 28 licences pour 10 000 habitants

Les clubs

- 27 clubs affiliés à la FF d'athlétisme
- 143 licences par club



Les bassins de natation

Les équipements

On recense 83 bassins de natation dans le territoire de la Métropole, soit une surface totale en plan d'eau de 29 600 m². En surface corrigée de la saisonnalité*, la surface est de 24 000 m², soit 177 m² pour 10 000 habitants.

Au niveau des instances nationales, il est estimé que 200 m² de plan d'eau pour 10 000 habitants, sont nécessaires pour répondre correctement aux besoins.

- ◆ 65 bassins sont accessibles toute l'année. Ils couvrent une surface totale de 22 500 m².
- ◆ 18 bassins sont saisonniers. Ils représentent environ 7 000 m² de plan d'eau.

Au sein de la métropole lyonnaise, l'offre en plan d'eau par habitant est importante dans les CTM Plateau Nord, Lômes et coteaux du Rhône et Porte des Alpes grâce à la présence de grands équipements. Elle est en revanche faible dans les CTM Val de Saône et Val d'Yzeron.

* La surface totale est corrigée à la baisse pour tenir compte de la saisonnalité de certains bassins.

La Métropole en chiffres

Les équipements

- ☐ 83 bassins de natation dont :
 - ✓ 78% bassins accessibles toute l'année
 - ✓ 22% bassins saisonniers.
- ☐ 24 000 m² en surface corrigée des variations saisonnières
- ☐ 177 m² pour 10 000 habitants.

Les licences

- ☐ 8 960 licences
- ☐ 65 licences pour 10 000 habitants

Les clubs

- ☐ 18 clubs affiliés à la FF de natation
- ☐ 497 licences par club

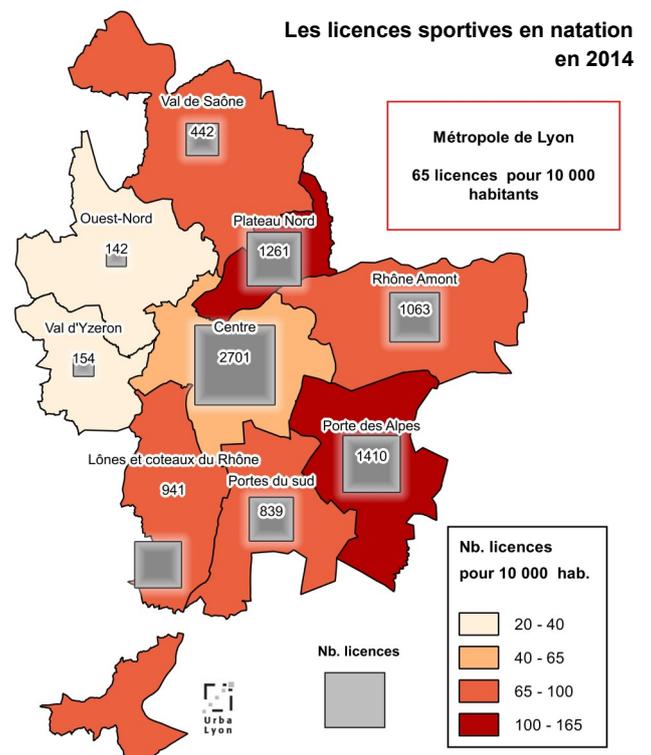
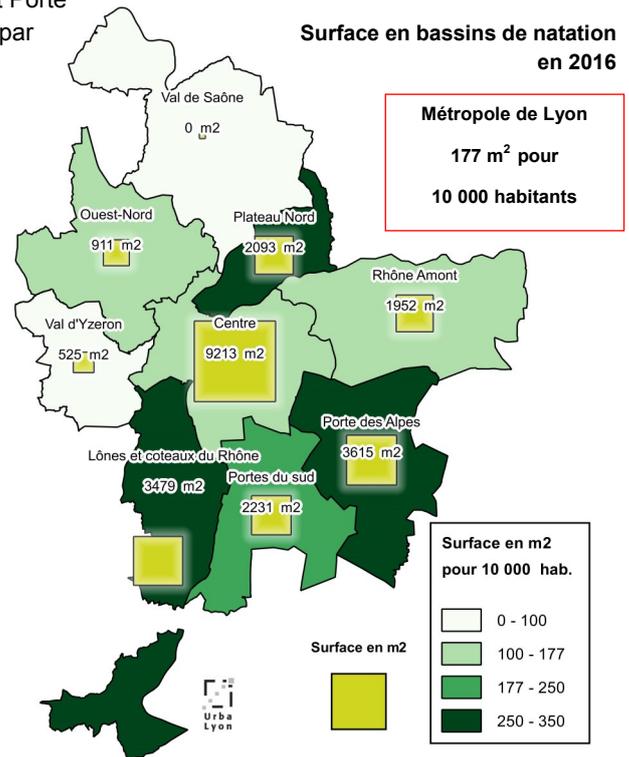
Les licences sportives

Avec près de 9 000 licences à la fédération française de natation, la Métropole affiche un ratio de 65 licences pour 10 000 habitants.

Les CTM Ouest Nord, Val d'Yzeron et Lyon-Villeurbanne affichent les taux de licences les plus faibles.

Les CTM Plateau Nord et Porte des Alpes se distinguent par les taux les plus élevés.

La CTM Val de Saône ne dispose pas d'équipements de natation. Néanmoins, ses habitants qui affichent un taux de licence supérieur à la moyenne de l'agglomération, semblent profiter des équipements des bassins de vie voisins.





Les courts de tennis

Les équipements

On recense 569 courts de tennis dans le territoire de la Métropole de Lyon, soit 17% de l'ensemble des équipements sportifs.

Ceci représente 4,2 courts de tennis pour 10 000 habitants.

20% des courts sont des terrains couverts, soit 114 courts de tennis. Les autres (455) sont des équipements de plein air.

Rapportés au nombre de licences, on compte en moyenne, 25 courts pour 1 000 licences, soit 5 courts couverts pour 1 000 licences et 20 courts de plein air pour 1 000 licences.

Les CTM Val de Saône, Plateau Nord, Ouest Nord et Val d'Yzeron sont les bassins de vies les mieux équipés.

On y compte entre 6 et 10 courts de tennis pour 10 000 habitants.

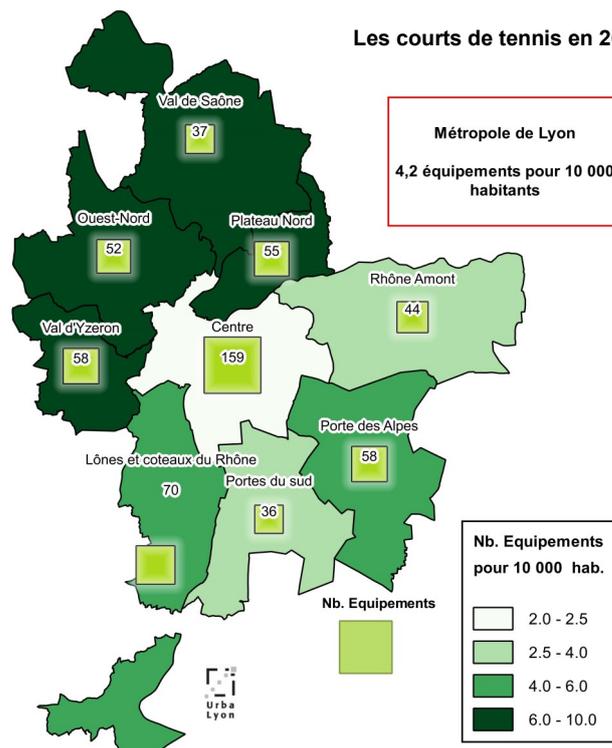
La CTM Lyon-Villeurbanne accuse un manque au regard de son poids démographique. On y compte moins de 2,5 courts de tennis pour 10 000 habitants.

Les licences sportives

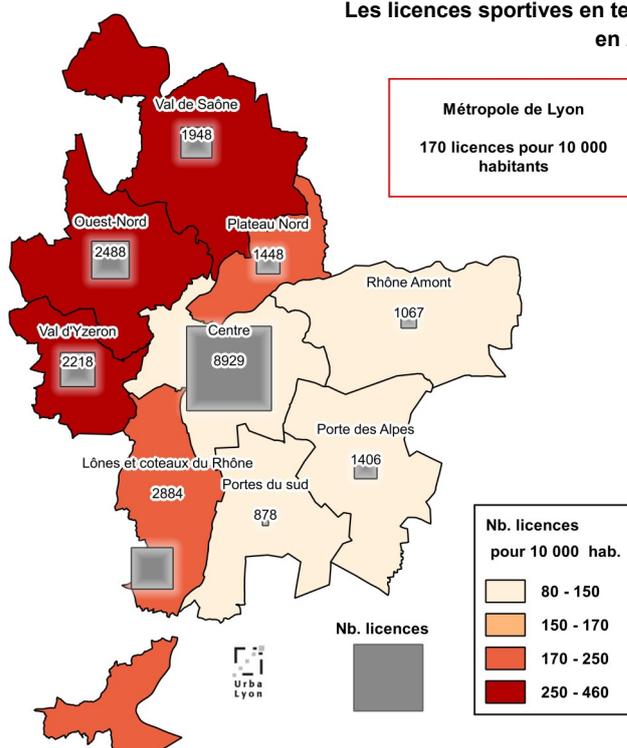
23 260 licences sportives ont été délivrées par la fédération française de tennis aux habitants de la métropole lyonnaise en 2014, soit 170 licences pour 10 000 habitants.

Les habitants des bassins de vie les mieux équipés en terrains de tennis sont les plus nombreux à pratiquer cette activité. On compte entre 250 et 460 licences pour 10 000 habitants dans les CTM Val d'Yzeron, Val de Saône et Ouest Nord.

Les courts de tennis en 2016



Les licences sportives en tennis en 2016



La Métropole en chiffres

Les équipements

- 569 courts de tennis dont :
 - ✓ 20% couverts
 - ✓ 80% découverts
- 17% des équipements sportifs de la Métropole
- 4,2 équipements pour 10 000 habitants

Les licences

- 23 266 licences sportives
- 170 licences pour 10 000 habitants

Les clubs

- 96 clubs affiliés à la FF de tennis
- 242 licences par club



Les équipements de basketball, handball et volley-ball

Les équipements

On recense 240 équipements (gymnases et autres salles multisports) dédiés aux petits jeux collectifs (basketball, handball et volley-ball), soit près de 7,5% de l'ensemble des équipements sportifs de la métropole lyonnaise et 1,8 équipement pour 10 000 habitants.

Exceptées les CTM Lyon-Villeurbanne et Plateau Nord, tous les autres bassins de vie affichent des densités supérieures à la moyenne de l'agglomération.

Les CTM Porte des Alpes, Portes du Sud et surtout Ouest Nord sont les mieux équipées.

Les licences sportives

Le territoire de la Métropole de Lyon compte près de 20 000 licences délivrées par les trois grandes fédérations françaises de basketball, handball ou volley-ball, soit une moyenne de 147 licences pour 10 000 habitants. Ce ratio est faible à Lyon-Villeurbanne et Plateau Nord, territoires

où l'offre de ces types d'équipements est la plus faible.

On note le fort taux de licences dans les CTM Val d'Yzeron, Porte des Alpes et Portes du Sud.

La Métropole en chiffres

Les équipements

- ❑ 240 terrains de basketball, handball ou volley-ball
- ❑ 7,5% des équipements de la Métropole
- ❑ 1,8 équipement pour 10 000 habitants

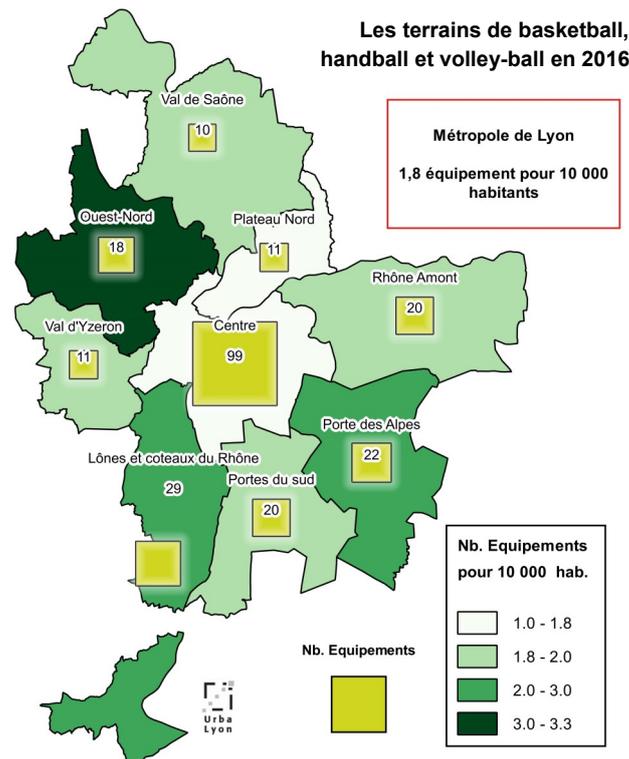
Les licences

- ❑ 20 000 licences dont :
 - ✓ 54% en basketball
 - ✓ 34,5% en handball
 - ✓ 11,5% en volley-ball
- ❑ 147 licences pour 10 000 habitants

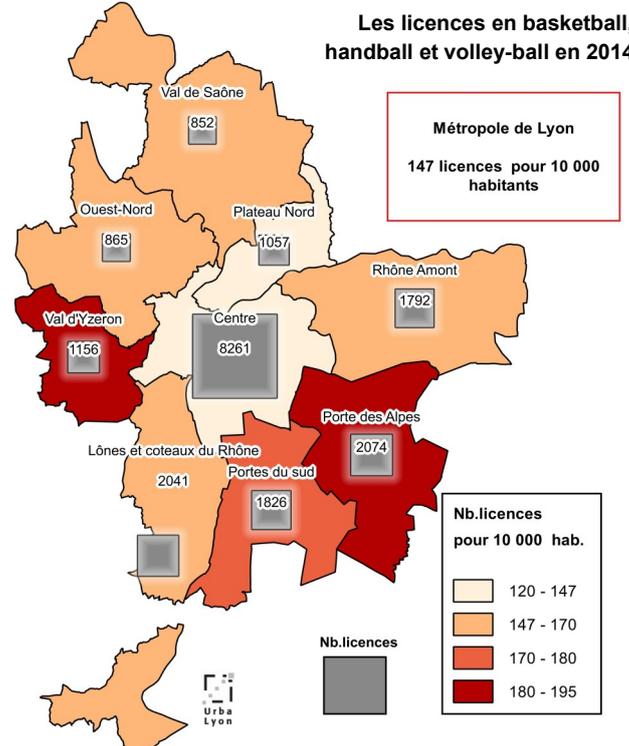
Les clubs

- ❑ 118 clubs sportifs dont :
 - ✓ 60% affiliés à la FF de basketball,
 - ✓ 18% affiliés à la FF de handball,
 - ✓ 22% affiliés à la FF de volley-ball.
- ❑ 18 licences par club.

Les terrains de basketball, handball et volley-ball en 2016



Les licences en basketball, handball et volley-ball en 2014





Les équipements d'arts martiaux, de sports de combat, de lutte et de défense

Les équipements

Le territoire compte 120 équipements dédiés aux arts martiaux, sports de combat, de lutte et de défense, soit 0,9 équipement pour 10 000 habitants.

Les CTM Ouest Nord et Val de Saône sont les mieux équipées.

À l'inverse, les CTM Lyon-Villeurbanne et Plateau Nord affichent des densités bien en deçà de la moyenne.

La Métropole en chiffres

Les équipements

☐ 120 équipements dont :

- ✓ 75% de dojos et salles d'arts martiaux
- ✓ 17,5% salles de boxe
- ✓ 7,5 % salles de lutte

☐ 4% des équipements de la Métropole

☐ 0,9% équipement pour 10 000 habitants

Les licences

☐ 24 295 licences dont :

- ✓ 41,5% en judo
- ✓ 22% en karaté
- ✓ 8,5% en boxe
- ✓ 15,5% en taekwondo et kick-boxing
- ✓ 11% dans d'autres arts martiaux (aïkido et de budo, aikibudo, arts énergétiques et martiaux chinois)
- ✓ et 1,5% en lutte

☐ 196 licences pour 10 000 habitants

Les clubs

☐ 323 clubs dont :

- ✓ 24% affiliés à la FF de Judo
- ✓ 25,5% affiliés à la FF de karaté
- ✓ 9% affiliés aux FF de boxe
- ✓ 21,5% aux FF de taekwondo et kick-boxing
- ✓ 21,5% autres FF en arts martiaux (aïkido et de budo, aikibudo, arts énergétiques et martiaux chinois)

☐ 75 licences par club

Les licences sportives

On comptabilise 24 300 licences se rattachant à des fédérations agréées dans le domaine des arts martiaux, des sports de combat, de lutte et de défense, soit 180 licences pour 10 000 habitants repartis comme suit :

- 74 licences en judo pour 10 000 habitants,

- 39 licences en karaté pour 10 000 habitants,

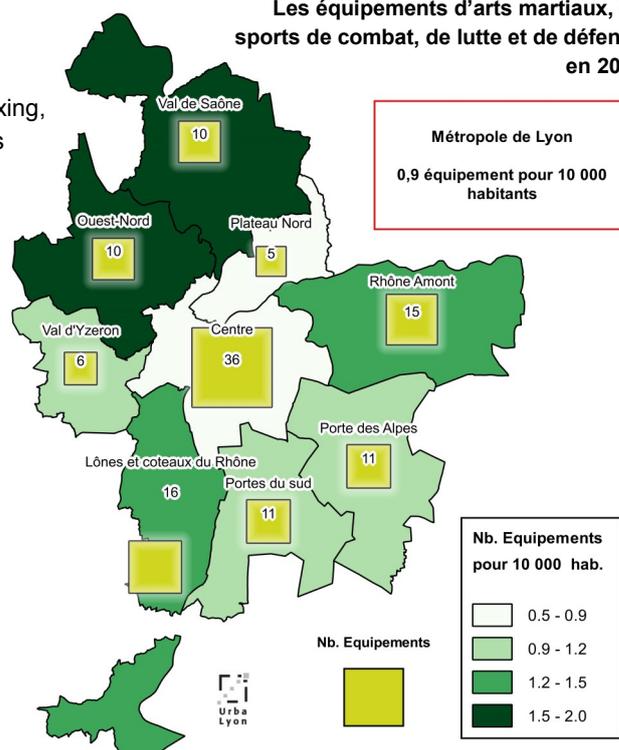
- 30 licences en kick-boxing, taekwondo et disciplines associées, pour 10 000 habitants,

- 20 licences en aikido, budo, aikibudo, arts énergétiques et martiaux chinois, pour 10 000 habitants,

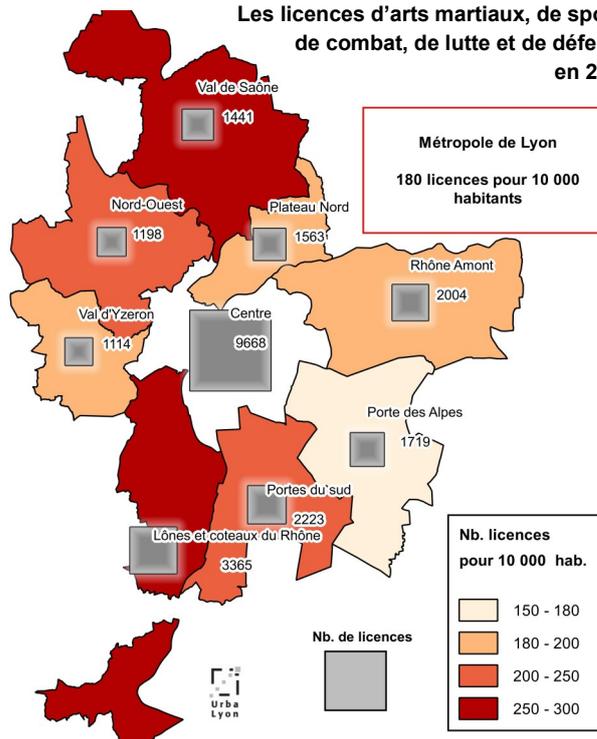
- et 15 licences en boxe pour 10 000 habitants .

Au sein de la métropole lyonnaise, la pratique sportive est plus développée dans les CTM Val de Saône, Lômes et coteaux du Rhône, Ouest Nord et Portes du Sud.

Les équipements d'arts martiaux, de sports de combat, de lutte et de défense en 2016



Les licences d'arts martiaux, de sports de combat, de lutte et de défense en 2014



Les salles multisports

Les équipements

Avec 318 équipements, constitués majoritairement de gymnases, les salles multisports représentent 10% des équipements de la métropole lyonnaise. Elles constituent, avec les terrains de grands jeux collectifs, le deuxième plus important contributeur à l'offre sportive locale, mais loin derrière les courts de tennis.

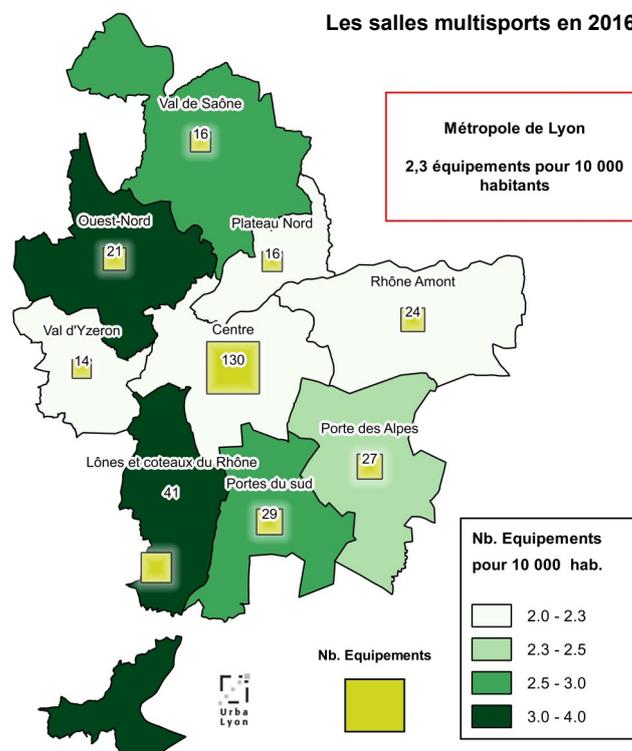
On compte une densité moyenne de 2,3 salles multisports pour 10 000 habitants à l'échelle de l'ensemble de la métropole lyonnaise.

Comparativement à leurs populations respectives, les CTM Ouest Nord, Lômes et coteaux du Rhône, Val de Saône et Portes du Sud sont le mieux dotées en salles multisports.

La CTM Porte des Alpes affiche une densité légèrement supérieure à la moyenne de l'agglomération.

Toutes les autres CTM affichent des densités inférieures à la moyenne de l'agglomération.

Les salles multisports en 2016



La Métropole en chiffres

Les équipements

- ❑ 318 salles multisports
- ❑ 10% des équipements de la Métropole
- ❑ 2,3 équipements pour 10 000 habitants



Les terrains de grands jeux

Les équipements

Hormis les CTM Val d'Yzeron, Plateau Nord et Lyon-Villeurbanne, les bassins de vie de la métropole lyonnaise sont relativement assez bien équipés en terrains de grands jeux.

L'offre est particulièrement importante dans le Val de Saône et au sud de l'agglomération (Porte des Alpes, Portes du sud, Lônes et coteaux du Rhône).

Les licences sportives

En corrélation avec l'offre en terrains de grands jeux, la pratique du football et du rugby est globalement mieux développée dans les territoires concernés par une offre importante.

Dans les sports de terrains de grands jeux collectifs (rugby et football essentiellement), on compte à l'échelle de la métropole lyonnaise, 254 licences pour 10 000 habitants. Ce ratio est de :
- 220 en football,
- et 7 en rugby.

Le taux de licence en sports de terrains de grands jeux est supérieur à 320 dans les CTM Rhône Amont, Porte des Alpes et Portes du Sud.

Il ne dépasse pas 240 dans les CTM de Lyon-Villeurbanne et Plateau Nord.

La Métropole en chiffres

Les équipements

- 370 terrains de grands jeux collectifs dont :
 - ✓ 82% stades de football
 - ✓ 9% stades de rugby
 - ✓ 9% stades mixtes ou autres terrains de grands jeux
- 11% des équipements sportifs de la Métropole
- 2,8 terrains pour 10 000 habitants

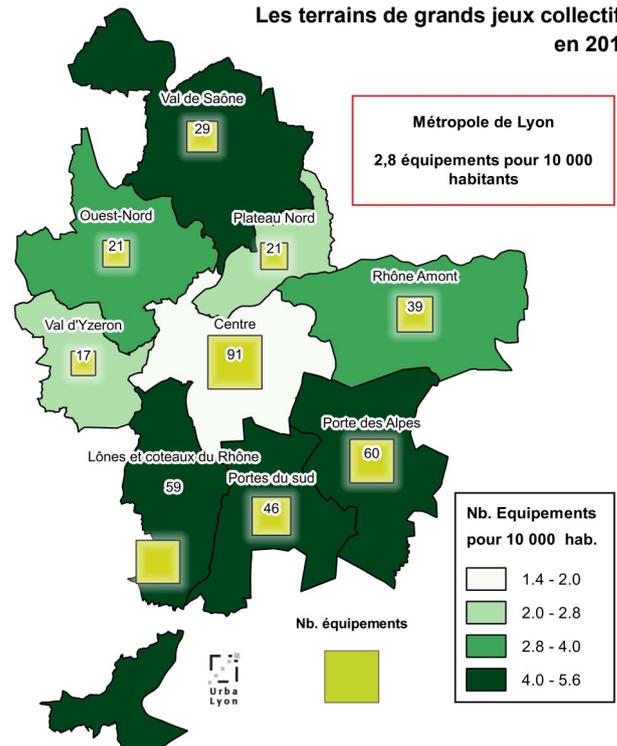
Les licences

- 35 000 licences sportives dont :
 - ✓ 85% en football
 - ✓ 12,5 % en Rugby
 - ✓ 2,5% dans d'autres activités
- 254 licences pour 10 000 habitants

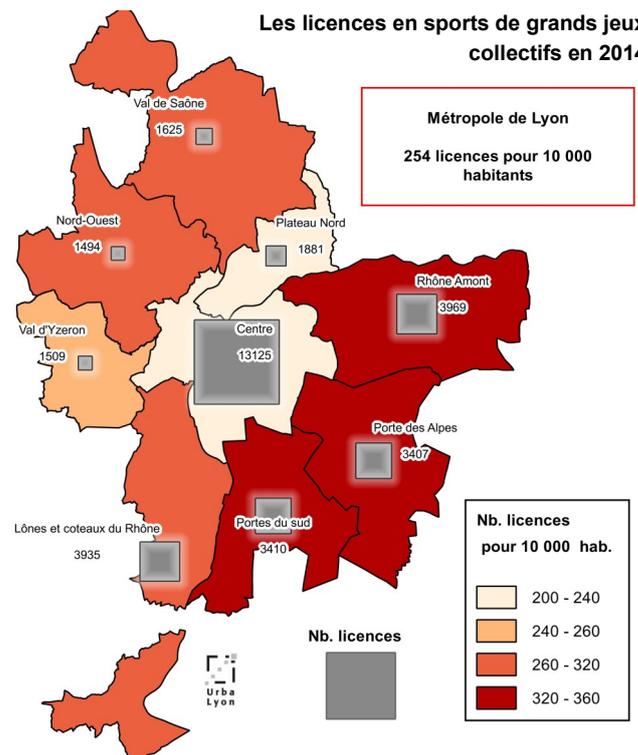
Les clubs

- 216 Clubs dont :
 - ✓ 90% affiliés à la FF de football
 - ✓ 6,5% affiliés à la FF Rugby
 - ✓ 3,5% affiliés à d'autres fédérations
- 159 licences par club

Les terrains de grands jeux collectifs en 2016



Les licences en sports de grands jeux collectifs en 2014



Sources, définitions

Sources, définitions

L'« Atlas du sport dans la Métropole de Lyon » a pour source principale les données du Recensement national des Équipements Sportifs (RES) réalisé par le ministère des Sports et les données de la population issues du recensement de la population de l'Insee.

La collecte d'information organisée pour le RES s'appuie sur les notions d'installation sportive, d'équipement sportif et d'activité sportive.

Installation

C'est un lieu où sont implantés un ou plusieurs équipements sportifs.

Dans le cas d'un équipement unique, les noms usuels de l'installation et de l'équipement peuvent être identiques et/ou correspondre à une nomenclature d'équipement sportif (ex : salle multisports).

D'une manière générale, une installation comporte plusieurs équipements sportifs (ex : un complexe sportif accueille en général plusieurs équipements sportifs. De même, une piscine se compose en général de plusieurs équipements sportifs que sont les bassins de natation).

Équipement sportif

L'équipement sportif est donc une surface permettant, à elle seule, la pratique d'une ou plusieurs activités physiques et/ou sportives.

Il comporte un minimum de matériels spécifiques permettant le respect des principes et des règles liés à la pratique de ces dernières (ex : tracé lisible sur le sol et des cages pour un terrain de handball...).

Une nomenclature de près de 160 types d'équipements a été retenue au titre du RES. Ils sont regroupés en 30 grandes familles d'équipements.

Champs du recensement

Le recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques concerne tous les équipements, en service, publics ou privés, ouverts au public à titre gratuit ou payant.

Sont intégrés les équipements scolaires, de centre de vacances et de loisir, de comités d'entreprises ou militaires ouverts au public....

Ne sont pas recensés les petits équipements de loisir ou le mobilier à vocation purement ludique (ex : pédalo, mini-kart, stock-car, table de tennis en béton, équipement ludique pour enfants, etc), les buts ou paniers isolés de sports collectifs, les équipements localisés dans les bars et restaurants (ex : salle de billard), les équipements sportifs, espaces et sites de pratiques à usage exclusivement familial.

Objectifs du recensement

Le dispositif a été mis en place en 2004 par le ministère des Sports pour remédier au manque d'informations fiables sur les équipements, sites et lieux de pratiques sportives.

L'objectif étant :

- ◆ d'avoir une connaissance précise, actualisée et standardisée du parc d'équipements sportifs,
- ◆ de mieux mesurer les inégalités territoriales dans la répartition de ces équipements.

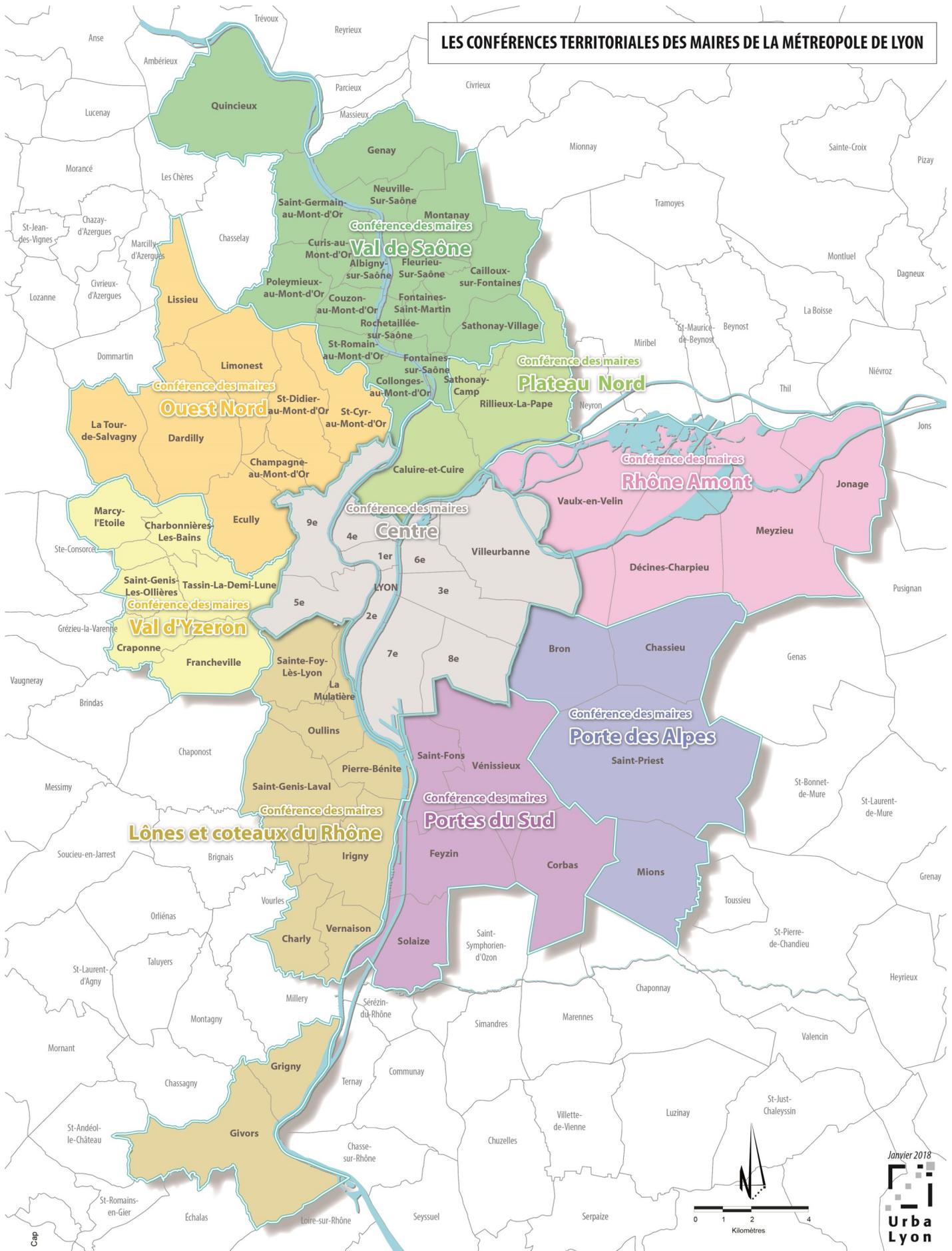
Le RES est donc un outil d'aide à la décision destiné aux pouvoirs publics et aux collectivités pour :

- ◆ l'élaboration de projets liés au sport (construction de nouveaux équipements, problématiques d'aménagement et de vie des territoires...),

- ◆ la définition de stratégies cohérentes de développement du sport sur un territoire,
- ◆ la valorisation des équipements sportifs.

La base de données du RES fournit des éléments d'informations sur le nombre d'équipements par type, leur localisation à l'adresse, et leur description. L'État met également une base de données contenant le nombre de licences sportives et des clubs par fédération. Toutes ces bases ont servi à l'élaboration de l'atlas.

Annexe



Une étude sous le pilotage de

GRAND LYON

la métropole

Agence d'**Urbanisme**
aire métropolitaine **Lyon**naise



Métropole de Lyon, Etat, Département du Rhône, Sepal, Sytral, Région Auvergne Rhône-Alpes, Epora, Pôle métropolitain, Communautés d'agglomération de la Porte de l'Isère, du Bassin d'Annonay, du Pays Viennois, Communautés de communes de l'Est Lyonnais, de la Vallée du Garon, des Vallons du Lyonnais, du Pays de l'Arbresle, du Pays de l'Ozon, du Pays Mornantais, Communes de Bourgoin-Jallieu, Lyon, Romans-sur-Isère, Tarare, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne, Syndicats mixtes des Scot de l'Ouest Lyonnais, de la Boucle du Rhône en Dauphiné, de la Dombes, des Monts du Lyonnais, des Rives du Rhône, du Beaujolais, du Nord-Isère, du Val de Saône-Dombes, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Caisse des dépôts et consignations, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, Opac du Rhône, Syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise, Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc Miribel Jonage

Tour Part-Dieu, 23^e étage
1- 69326 Lyon Cedex 03
Tél. 04 81 92 33 00 - Fax 04 81 92 33 10

www.urbalyon.org

Directeur de la publication : **Damien Caudron**
Réfèrent : **Salah Jallali** 04 81 92 33 44 s.jallali@urbalyon.org
Infographie : Agence d'urbanisme